

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Montpellier, Toulouse, le 30 juin 2022

### **Adoption du Contrat de plan État-Région 2021-2027 et des contrats de Plan interrégionaux par la Région Occitanie L'État et la Région investissent 6,3 milliards d'euros au service des territoires et des habitants d'Occitanie**

Réunis en Assemblée plénière, présidée par Carole Delga et en présence d'Étienne Guyot, préfet de région, les élus de la Région Occitanie ont approuvé ce jeudi 30 juin 2022, le contrat de plan État-Région pour la période 2021-2027.

L'État et la Région ont travaillé, en concertation avec l'ensemble des territoires, pour proposer un Contrat de plan offensif et volontariste, reposant sur deux piliers majeurs : la construction d'un nouveau modèle de développement de la région Occitanie en alliant excellence et soutenabilité, ainsi que le renforcement de l'équilibre et des solidarités sur tous les territoires de la région.

Triplant presque le montant d'investissement, cette volonté commune de l'État et de la Région pour répondre aux grands défis de demain en agissant fortement sur plusieurs volets de politiques publiques : transition écologique et énergétique, souveraineté alimentaire, santé, formation et emploi, enseignement supérieur et recherche, mobilité, innovation, aménagement numérique du territoire, culture et patrimoine. La cohésion des territoires est un axe majeur du CPER qui se déclinera dans les territoires de projets d'Occitanie.

L'État et la Région ont par ailleurs décidé de renforcer leur soutien à la relocalisation industrielle ainsi qu'à certaines filières comme l'aéronautique, ou encore l'économie touristique et littorale.

**Au titre du CPER, l'État et la Région Occitanie mobiliseront au total plus de 6,3 milliards d'euros pour impulser le développement du territoire régional, avec 86 projets qui seront menés dans les 13 départements de la Région.** Afin de répondre aux enjeux liés à la crise sanitaire, ces enveloppes incluent 2 milliards d'euros au titre de la Relance sur 2021 et 2022, conformément à l'accord régional de relance signé le 9 janvier 2021 à Tarbes.

L'Assemblée plénière a également approuvé les contrats interrégionaux de massif, Massif des Pyrénées et Massif Central, ainsi que les contrats fluviaux, Plan Garonne et Plan Lot (CPIER).

Les CPIER Montagnes et bassins fluviaux ont vocation à prendre en compte les spécificités des territoires concernés pour mettre en œuvre des objectifs communs de développement. Ainsi, un des axes majeurs du CPIER Pyrénées est l'accompagnement du développement de l'économie du massif, en particulier l'économie touristique, en veillant à respecter son identité.

Tous ces programmes sont mis en œuvre sur la période 2021-2027. En permettant de faire progresser le niveau d'équipement dans les territoires, les CPER et CPIER représentent des leviers majeurs pour le financement des équipements structurants.

*« Ces contrats sont le fruit d'une large concertation sur le territoire de la région menée avec la présidente depuis 2019 auprès de l'ensemble des collectivités et des acteurs locaux. La stratégie commune ambitieuse que nous avons portée dans le protocole d'accord signé le 9 janvier 2021 en présence du Premier ministre Jean CASTEX se trouve aujourd'hui confortée. Ce plan d'action sans précédent est majeur pour l'avenir de notre région, avec un investissement commun de plus de 6 milliards d'Euros de projets concrets pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans tous les territoires de la région », Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.*

*« Je suis particulièrement fière du Contrat de plan que nous avons adopté aujourd'hui. Il est le fruit de 6 ans de travail, en concertation avec l'État, mais aussi avec l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire et les citoyens. Ce contrat, qui engage l'État et la Région pour les 5 prochaines années, poursuit la construction du nouveau modèle de développement dont les jalons ont été posés par notre stratégie Occitanie2040, le plan de relance, puis le Pacte Vert conçu en concertation avec les habitants d'Occitanie. Ce contrat de plan porte la marque de notre volontarisme en déclinant un projet offensif en matière de mobilité, d'accès aux soins, d'enseignement supérieur et de recherche, de formation et d'emploi ou encore de déploiement de la culture pour tous et partout. Avec un budget quasiment triplé par rapport aux contrats de plan des deux anciennes régions, ce CPER, le premier à l'échelle de l'Occitanie apportera des solutions concrètes au quotidien des habitants tout en préparant l'avenir de notre territoire. », Carole Delga, présidente de la Région Occitanie.*

## CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIÈRES  
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Margot SCHERER  
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

Audrey Porteron  
04 67 22 63 62 / 06 40 37 58 22  
audrey.porteron@laregion.fr

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)